

FORUM : AG6 Programme des Nations Unies pour l'Environnement

SUJET : Les enjeux environnementaux de l'Arctique

SOUmis PAR : Royaume-Uni

MEMBRES SIGNATAIRES : Arabie Saoudite, États-Unis d'Amérique, Finlande, Inde, Irak, Pays-Bas, Sénégal, Soudan,

Le programme des Nations Unies pour l'Environnement,

Rappelant que l'océan Arctique ne constitue qu'un élément de l'océan mondial et que comme il participe aux flux atmosphériques et océaniques planétaires, il est victime de pollutions venues d'ailleurs, d'autant plus que les milieux polaires, du fait de leurs basses températures, de l'absence saisonnière d'eau liquide et de leur couverture de neige et de glace, ont tendance à concentrer les polluants,

Rappelant également que le Conseil de l'Arctique, créé en 1996, est le principal organe de décision sur ce sujet, qu'il compte parmi ses membres permanents cinq États côtiers (États-Unis, Russie, Norvège, Danemark, Canada), ainsi que d'autres États ayant un moindre poids, à savoir l'Islande, la Finlande et la Suède, présents au-delà du Cercle polaire, et que ce même Conseil de l'Arctique accorde également à des pays tels que l'Allemagne, la Pologne, le Royaume-Uni, la France, l'Inde ou le Japon le statut « d'État observateur » leur permettant d'assister aux réunions sans prendre la parole,

Alarmé par le fait que l'Arctique, en partie recouvert de banquise et entouré de terres gelées, subit de manière particulièrement intense les effets du réchauffement climatique,

Prenant note du fait que la fonte de la banquise induite par le changement climatique conduit à la libération de gigantesques quantités de méthane, contenu depuis des centaines de milliers d'années en grande quantité dans les glaces polaires et dans le pergélisol,

Préoccupé par le fait que le méthane libéré par la fonte des banquises est un gaz à effet de serre, certes moins présent dans l'atmosphère, mais néanmoins 23 fois plus puissant que le CO₂ et qu'il contribue énormément au réchauffement climatique,

1. Exhorte les États membres à agir ensemble et efficacement pour sauver l'Arctique et éviter la catastrophe :

- a) par de nouveaux accords pour préciser la situation et les règles,
- b) en créant des commissions pour suivre l'évolution de la situation en Arctique,
- c) en analysant les résultats pour fixer un nouvel objectif chaque année pour se battre efficacement contre la fonte,
- d) en mettant de côté les intérêts nationaux, qu'ils soient scientifiques, économiques ou politiques (notamment en ce qui concerne le contrôle de la circulation maritime) et en se concentrant sur les intérêts environnementaux communs ;

2. Encourage les cinq États présents autour de l'Arctique à s'allier pour la protection de l'environnement par :

- a) des démarches coordonnées,

- b) une exploitation raisonnée des ressources en employant des méthodes respectueuses de l'environnement telles que :
 - i) l'exploitation sur place, dans la mesure du possible, des hydrocarbures extraits
 - ii) l'emprunt de route d'ores et déjà aménagées pour limiter la déforestation ;

3. Demande à chaque pays dont une ou plusieurs entreprises tirerai(en)t profit de l'Arctique, de mettre en place un protocole strict et respectueux de l'environnement quant à l'exploitation des ressources ;

4. Soutient la définition d'aires marines protégées en Arctique (zones à forte importance écologique et culturelle) en accord avec les principaux acteurs concernés en :

- a) se fondant sur les recherches scientifiques pour la définition de ces aires,
- b) limitant l'exploitation des ressources dans ces zones une fois qu'elles auront été définies ;
- c) limitant le trafic maritime dans la région en limitant l'accès de navires commerciaux ou pétroliers

5. Invite les délégations à prendre exemple sur le Canada qui assure une gestion responsable, dans une région sensible pour les intérêts et les valeurs du Canada, convaincu que le Nord fait partie de son foyer et de sa destinée ;

6. Propose de réduire d'une manière substantielle, grâce à une campagne de sensibilisation mondiale, les émissions de gaz à effet de serre, afin que les changements climatiques surviennent plus lentement, ce qui n'éliminerait pas tous les effets, en particulier les impacts irréversibles qui affectent certaines espèces, mais permettrait néanmoins aux écosystèmes et aux sociétés humaines dans leur ensemble de s'adapter et aussi de réagir à ce problème plus facilement ;

7. Encourage tous les États membres à contribuer à la préservation de la zone naturelle de l'Arctique en :

- a) limitant la pêche industrielle et le forage pétrolier,
- b) contrôlant rigoureusement le transport maritime ;
- c) recommandant la prise de mesures efficaces pour limiter les conséquences de la navigation sur l'écosystème et la biodiversité marine ;

8. Appelle les dirigeants des États membres du Conseil de l'Arctique à mieux prendre en considération la situation en Arctique et agir en répondant aux demandes des habitants, en faisant signer des pétitions et en proposant de nouvelles solutions pour l'Arctique.